

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Résolution cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Ministère de l'Intérieur

Préfecture de X  
Cabinet  
Cellule SAC

Le X.X. 2020

Objet : Note pour la réunion des X des  
directeurs de départements = création  
du secrétariat général commun.

Références = Décret n° 2020.89 du 7 février 2020  
Circulaire RI du 26 mars 2020

Annexes : 1. Annexe technique à son mi-parcours  
2. Duplicat d'informations RH à destination des agents.

et l'attention de Monsieur le Préfet  
du secrétariat général commun et  
la préfecture de X et aux S.I.

Secrétaire général commun : la jeun et contributions  
de la mise en place à venir.

J. I. B.

Le rôle de l'État pour le citoyen français, au-delà de ses missions proprement législatives, consiste également à assurer l'égalité des devoirs ainsi que la cohésion des territoires.

Afin d'assurer pleinement ce rôle, le premier ministre, par sa circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics, a engagé une transformation de cette organisation, en précisant les enjeux (E.P.). Par les circulaires des 12 juin et 2 août 2019, il en précise une concrétisation : la création des Secrétariats généraux communs aux préfets et aux directions départementales inter-ministérielles (S.G.).

C'est dans ce cadre qu'ont été mises en œuvre un certain nombre d'actions (U.A.) permettant de dépasser les contours du Secrétariat général commun à ceux du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (U.S.) au sein de notre préfecture.

## I La réforme territoriale de l'État : enjeux et concrétisation.

Insiste depuis 1988 dans un double mouvement de décentralisation et de déconcentration, notre République se doit de garantir et de remplir au mieux les missions de service public.

C'est ainsi qu'en écartant les deux volets, prenant en compte tous les intérêts, a permis de définir les enjeux de la réforme ainsi que ses modalités.



A - une organisation territoriale qui se veut plus efficace et rationnelle.

Aut à au premier temps de concertation après les ministres et sur le terrain, quatre enjeux majeurs ont été dégagés :

① - Définir les compétences de l'État, avec les collectivités locales territoriales, les opérateurs et les acteurs hors de la sphère publique

② - Réorganiser le réseau décentralisé de l'État pour mieux répondre aux priorités du socle commun

③ - Régner en affaire en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations interdépartementales

④ - Confier aux responsables décentralisés les pouvoirs de gestion, accrus et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires

est essentiellement sur ce troisième point qu'est en jeu la mise en place des exécutifs généraux communs (SGC).

B - Rationalisation des moyens et coopération interdépartementale = la création des SGC.

① - Les SGC se basent à trois principes directeurs :

- Regroupement de fonctions au profit des préfets et SDI.

- Modalités d'action, puis et priorités définies collectivement autour du préfet de département



- Naissance de la capacité de diriger à piloter un service, en application du double lien fonctionnel / hiérarchique

## ② Périmètre du SGC

La mission est d'assurer au plan départemental, la gestion des fonctions 'support', notamment :

- en matière d'achats (en lien avec les plateformes spécialisées)
- en matière de ressources humaines
- en matière de logistique (parc auto par ex.)
- en matière d'immobilier
- en matière de ressources informatiques
- tout autre moyen affecté aux différentes entités soutenues.

## ③ - Organisation et positionnement

A vocation interministérielle, le SGC est placé sous l'autorité du préfet de comité technique comptable (CT) en chef de la préfecture.

La gouvernance en est collégiale et repose sur des engagements de service précis énoncés à travers d'une convention, entre préfecture et chefs de service.

De la même manière le responsable en est nommé à l'issue d'une procédure associant l'ensemble des responsables des entités soutenues.

Sur le plan RH, le transfert d'agents s'opérera sur la base du volontariat, pouvant prendre diverses formes (détachement, intégration directe, etc.).

Des circulaires des 12 juin et 2 août 2019 précitées, ont établi un régime de



Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Résolution cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

a mener sur le plan départemental préalablement à la création concrète de SOC, initialement au 1<sup>er</sup> semestre 2020, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

II des actions menées dans le cadre de la préfiguration du SOC de la préfecture de X : Ressources humaines (RH), immobilier, budget.

Le second semestre 2019 a été dédié à une phase de préparation débutant par la désignation du préfigurateur départemental (A'). Certains éléments concrets ont déjà pu se dégager (B').

A' - Préfiguration = consultations.

Comme indiqué, le calendrier a été fixé dès le mois d'août 2019, avec l'initiation du préfigurateur dont le premier bilan doit être communiqué avant le 30 octobre 2019.

Quant aux projets de regroupement immobiliers, ils devaient être transmis avant le 15 décembre 2019.

En amont de la mise en œuvre du préfigurateur, dès le 5 septembre 2019, les consultations auprès des agents concernés ont été mises en place



dans les différents services.

À partir de cette date, le ministre de l'éducation  
social a été régulièrement informé et consulté  
(cf. Annexe 1 pour un calendrier des autres  
mesures).

Il a aussi eu effet été mis sur le  
côté RH, préalablement aux autres questions, notamment  
les aspects budgétaires et éducatifs. À titre  
d'exemple, une brochure a été mise à disposition  
de l'ensemble des agents (Préfecture et IRI) leur  
indiquant l'économie générale de la réforme ainsi  
que les moyens mis en place afin de prendre en  
compte leurs situations et interrogations ou  
suggestions. (cf. Annexe 2).

Des consultations ainsi que les conseils de  
piloteage dernier, ont permis de dégager les  
premières conclusions.

## B. - Premières orientations -

### (1) en termes de RH.

La plateforme intraet comme  
à la préfecture et aux IRI a permis de désamorcer  
un certain nombre de situations difficiles, en marge  
de la plateforme nationale qui a pu effectivement  
répondre aux premiers états -

Le service national de formation a pu

mettre en place, par visioconférence, des plans de formation notamment concernant les logiciels de travail.

② En termes budgétaires -  
de transfert au programme 354  
ayant déjà été évalué en amont, il pose moins de difficultés.

Des autres mutualisations en matière d'adeps, d'us notamment à la géographie du département, semblent poser plus de difficultés. La gestion peye est également un sujet à travailler.

③ En termes immobiliers -  
des créations récentes de  
plateformes numériques ont effectivement libéré des locaux.

Épendant, en redéploement sur les sites plus "amples" apparaît difficile dans la mesure où ils se trouvent en zone d'urbanisme, d'où problèmes d'accès pour les agents -  
de cas échéant à tout le moins 4 sites pourraient être définitivement abandonnés.

Tels sont le dément que je vous  
porta à votre connaissance.



## Annexe I.

### Bilan des actions menées à mi-parcours

#### (A) Calendrier -

- Avril - septembre 2019.  
Premières consultations en IS1. Rencontres d'inquiétudes quant au statut juridique des agents.
- 5 septembre 2019. Nominations du préparateur
- 25 septembre 2019. Mise en place d'un groupe de travail commun. (GT).
- 30 septembre 2019. mise en ligne de la plateforme de consultation Mitaonet.  
Communication auprès des agents. Brochure.
- 15 octobre 2019 proposition d'étude d'impact RH communiquée en groupe de travail.
- 18 octobre 2019 : concertation formation et accompagnement social.

#### (B) Éléments déjà réalisés.

- RH: près de 50% des agents IS1 reprendront leurs activités en préfecture.  
Les formations sont en cours d'aménagement (Covid).
- Immobilier: le site du SGC est le fait (Préfecture) pour les RH. Arbitrer le cours pour les autres services.  
Les bâtiments peuvent être vidés.



Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : dyon

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Rédaction de pratiques

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 2.

Déplicent d'information.

① SEC = Qu'est-ce ?

- les enjeux
- le périmètre d'intervention
- la nouvelle organisation.

② Qu'est-ce qui est chargé pour moi ?

- je peux être affecté
- je peux poursuivre mes études au sein du SEC.
- je suis toujours accompagné
  - pôle vie numérique
  - RH
  - Aide sociale - Niveau prévention.
  - Formation

..9.1.20



③ des consultations

- fo peut s'exprimer

- CT

- RH.







